Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STD2A, veuillez visiter :
bac-std2a.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac STD2A

Enseignement moral et civique

Session 2026 • Code sujet : **26-BTN-STD2-EP1** • Durée : **1 heure** • Coefficient : **2 sur le cycle terminal**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Histoire : les libertés et leur protection (4 questions) **Page 3**

2. Géographie : accessibilité des services et territoires (2 questions) **Page 5**

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et responsabilité (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://bac-std2a.fr/assets/annales/bac-std2a/Enseignement moral et civique/2026/Bac STD2A - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Histoire : les libertés et leur protection

La partie s'appuie sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, article 11, et sur la loi de 1881 relative à la liberté de la presse. Elle demande d'analyser et de confronter ces sources historiques, en mobilisant aussi les connaissances du candidat.

Question 1.1. Présentez le contexte politique dans lequel est adoptée la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Situez le document A et indiquez à qui il s'adresse.

La Déclaration est adoptée en 1789, au début de la Révolution française : la monarchie absolue et les privilèges sont contestés, notamment après la réunion des États généraux et la formation de l'Assemblée nationale. Le document A est l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. C'est un texte politique qui proclame des principes présentés comme universels, destinés aux hommes et aux citoyens.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Adoptée le 26 août 1789 pendant la Révolution française, la Déclaration proclame des droits présentés comme universels, destinés aux hommes et aux citoyens.

Question 1.2. Expliquez le sens de l'article 11 du document A. Identifiez la liberté qu'il protège et indiquez une limite que le texte lui-même prévoit.

1. L'article 11 protège la libre communication des pensées et des opinions : il permet de parler, d'écrire et d'imprimer librement.
2. Cette liberté comporte une limite explicitement formulée : chacun doit répondre des abus dans les cas prévus par la loi.

Le texte protège donc l'expression des idées sans autoriser les actes qui enfreignent les règles légales.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> L'article 11 protège la liberté d'expression et de publication, sous réserve des abus définis par la loi.

Question 1.3. Confrontez les documents A et B. Montrez ce que le texte de 1881 précise ou complète concernant l'exercice de la liberté de la presse. Appuyez votre réponse sur un élément de chacun des documents.

Source	Élément cité	Apport
Document A, 1789	« parler, écrire, imprimer librement »	Proclame le principe de liberté, avec responsabilité en cas d'abus prévu par la loi.
Document B, 1881	« L'imprimerie et la librairie sont libres. »	Affirme la liberté de la presse et s'inscrit dans une loi qui en organise l'exercice.

La loi de 1881 complète ainsi le principe formulé en 1789 en précisant le cadre d'exercice de la presse et en prévoyant des responsabilités et des sanctions pour certains abus.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La Déclaration proclame la liberté ; la loi de 1881 affirme la liberté de la presse et en organise l'exercice et la responsabilité.

Question 1.4. Présentez une limite de chacun des documents comme source historique, puis expliquez la portée de ces textes dans l'évolution des libertés en France.

Le document A est une source normative : il proclame des principes, mais ne montre pas leur application concrète. Il ne rend pas compte non plus de l'exclusion des femmes de la citoyenneté politique de l'époque. Le document B est également partiel : il ne reproduit que l'article 1 et résume les autres dispositions, ce qui ne permet pas d'étudier toute la loi ni ses effets réels.

- En 1789, la Déclaration affirme les libertés et les droits comme principes fondamentaux.
- En 1881, la loi organise la liberté de la presse et encadre les abus.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La Déclaration de 1789 proclame des libertés fondamentales ; la loi de 1881 organise la liberté de la presse et encadre ses abus.

2. Géographie : accessibilité des services et territoires

Un tableau de données fictives compare la population, la distance au service de proximité, le temps de trajet en transport collectif et la part des habitants de plus de 65 ans dans trois communes. Le candidat doit comparer les situations et proposer des réponses d'aménagement adaptées aux inégalités d'accès observées.

Question 2.1. Comparez les trois communes à l'aide d'au moins deux indicateurs du document DT 2. Identifiez la commune où l'accès aux services de proximité paraît le plus contraint et justifiez votre choix avec des données précises. Complétez également le tableau du document réponse DR 1 à partir du document DT 2.

Commune	Distance au service	Temps en transport collectif	Constat
Valmont	1,2 km	12 minutes	Accès le plus facile
Les Prés	6,8 km	38 minutes	Accès intermédiaire
Montfaucon	11,5 km	64 minutes	Accès le plus contraint

Le DT 2 montre que la distance au service et le temps de trajet augmentent de Valmont à Montfaucon. Cette dernière cumule les valeurs les plus élevées : 11,5 km et 64 minutes, contre 1,2 km et 12 minutes à Valmont. Elle compte aussi la plus forte part d'habitants de plus de 65 ans, soit 31 %, contre 27 % aux Prés et 19 % à Valmont. Montfaucon paraît donc la plus concernée par les difficultés d'accès. Les données sont fictives et propres au sujet.

Tableau DR 1 complété

Commune	Distance moyenne au service de proximité	Temps moyen en transport collectif	Constat sur l'accès aux services
Valmont	1,2 km	12 min	Accès facile
Les Prés	6,8 km	38 min	Intermédiaire
Montfaucon	11,5 km	64 min	Très contraint

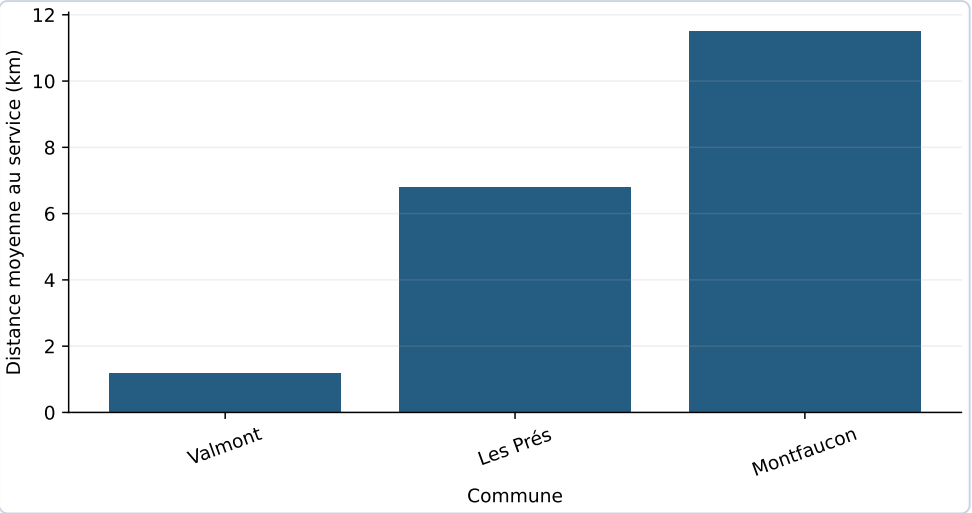
✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Montfaucon : accès le plus contraint, avec 11,5 km jusqu'au service, 64 minutes de trajet collectif et 31 % d'habitants de plus de 65 ans.

Question 2.2. Répondez de manière organisée à la question suivante : comment l'aménagement du territoire peut-il réduire les inégalités d'accès aux services de proximité entre les habitants ? Appuyez votre réponse sur le document DT 2 et proposez deux mesures adaptées aux situations observées.

L'aménagement du territoire peut rapprocher les services des habitants et améliorer leurs déplacements. Le DT 2 montre un fort contraste : Montfaucon est à 11,5 km du service le plus proche et le trajet collectif dure 64 minutes, contre 1,2 km et 12 minutes à Valmont. Les habitants de Montfaucon sont donc davantage pénalisés, notamment les personnes âgées, qui représentent 31 % de la population.

Une première mesure serait d'organiser à Montfaucon une permanence multiservices ou un service itinérant, avec des horaires adaptés. Une seconde serait de mettre en place un transport collectif à la demande reliant Montfaucon et Les Prés à un pôle de services. Ces mesures répondent à la fois à l'éloignement et aux difficultés de déplacement.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Créer un service itinérant à Montfaucon et un transport à la demande reliant les communes moins accessibles à un pôle de services.

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et responsabilité

Dans un lycée, une exposition sur les discriminations est diffusée sur le compte public de l'établissement, puis des commentaires insultants visant une élève sont publiés. Les principes juridiques du document DT 3 servent à examiner les droits concernés, les moyens d'action et les limites de la liberté d'expression.

Question 3.1. Identifiez deux principes ou droits concernés par la situation et expliquez brièvement leur lien avec les faits décrits.

Deux principes du document DT 3 sont concernés :

- **L'égalité devant la loi**, garantie par l'article 1 de la Constitution : les insultes visant l'élève peuvent porter atteinte à ses droits et à sa dignité.
- **La liberté d'expression**, reconnue par l'article 11 de la Déclaration de 1789 : elle protège l'exposition et les opinions exprimées dans le débat, mais ne justifie pas les attaques visant une personne.

Il faut donc protéger l'élève tout en permettant un échange respectueux.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Liberté d'expression et égalité devant la loi sont en jeu : le débat est protégé, pas les attaques contre l'élève.

Question 3.2. Proposez deux actions concrètes que l'équipe éducative et les élèves peuvent mettre en œuvre pour protéger l'élève visée et faire vivre un débat respectueux.

Pour protéger l'élève et préserver un échange utile, l'équipe éducative et les élèves peuvent agir sur les commentaires et sur le cadre du débat :

1. Signaler et faire retirer rapidement les commentaires insultants, conserver les éléments utiles et accompagner l'élève vers un adulte référent.
2. Rappeler les règles de respect et de modération, puis organiser un échange encadré sur les discriminations, où chacun peut exprimer une opinion sans viser ni dénigrer une personne.

Ces mesures protègent l'élève sans supprimer le débat sur le sujet.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Signaler et retirer les insultes, soutenir l'élève, puis encadrer le débat par des règles de respect et de modération.

Question 3.3. Expliquez en quoi la liberté d’expression n’autorise pas les propos insultants ou discriminatoires. Appuyez votre réponse sur le document DT 3.

La liberté d’expression protège la communication des opinions, mais elle n’est pas sans limites. Le document DT 3 rappelle que l’article 11 de la Déclaration de 1789 permet de sanctionner les abus définis par la loi. Il distingue une opinion protégée des propos qui portent atteinte aux droits d’autrui ou sont interdits par la loi. Les commentaires insultants ou discriminatoires visant l’élève ne relèvent donc pas d’un débat respectueux : ils peuvent être signalés et, selon les faits, donner lieu aux sanctions prévues par la loi.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La liberté d’expression protège les opinions, pas les propos qui portent atteinte aux droits d’autrui ou sont interdits par la loi.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • BAC STD2A

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation d'enseignement moral et civique du baccalauréat technologique STD2A, session 2026, porte le code 26-BTN-STD2-EP1. D'une durée d'une heure et de coefficient 2 sur le cycle terminal, elle totalise 20 points. Elle étudie les libertés en France, l'accès territorial aux services et une situation de liberté d'expression, en évaluant l'analyse de sources, de données et l'argumentation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 11 de la Déclaration de 1789 protège la libre communication des pensées et des opinions, sous réserve des abus définis par la loi.
- La loi du 29 juillet 1881 affirme la liberté de l'imprimerie et de la librairie et organise les responsabilités liées à la presse.
- Comparer des territoires suppose de mobiliser plusieurs indicateurs et de citer des valeurs précises, en tenant compte du caractère fictif des données du sujet.
- La liberté d'expression protège les opinions, mais ne permet pas les propos portant atteinte aux droits d'autrui ou interdits par la loi.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour chaque source historique, distinguez son contexte, son contenu et ses limites, puis appuyez la comparaison sur un élément de chaque document.
- Dans la comparaison des communes, indiquez les unités et reprenez fidèlement les valeurs du tableau DT 2.
- Pour la réponse d'aménagement, reliez chacune des deux mesures proposées aux difficultés décrites dans les données.
- Dans l'étude civique, reliez les principes juridiques aux faits et formulez des actions concrètes de protection et de dialogue.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer les communes avec les données du tableau ?

Choisissez au moins deux indicateurs du DT 2, par exemple la distance et le temps de transport collectif. Comparez leurs valeurs pour les trois communes, citez précisément les chiffres et justifiez ainsi où l'accès paraît le plus contraint.

Q : Comment expliquer les limites de la liberté d'expression dans la situation du lycée ?

Le DT 3 distingue l'expression d'une opinion, qui est protégée, des propos portant atteinte aux droits d'autrui ou interdits par la loi. Reliez cette règle aux commentaires insultants ou discriminatoires décrits dans la situation.

Q : Comment gérer le temps et les points de l'épreuve ?

L'épreuve dure une heure et totalise 20 points : 9 pour l'histoire, 7 pour la géographie et 4 pour l'enseignement moral et civique. Répartissez votre temps selon ces pondérations et gardez un moment pour vérifier vos réponses.

Q : Qu'attend-on dans les réponses argumentées ?

Le sujet demande des réponses rédigées et organisées, qui citent précisément les documents et mobilisent les connaissances. Pour chaque conclusion, explicitez le lien entre la source ou les données utilisées et l'idée que vous défendez.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bac-std2a.fr/assets/annales/bac-std2a/Enseignement moral et civique/2026/Bac STD2A - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac STD2A : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.